

FRANCE - Contrôle officiel sur les semences importées

octobre 2004, par [Christophe NOISETTE](#)

La Direction de la Concurrence et de la Répression des Fraudes a effectué 103 contrôles assortis de prélèvements auprès de 39 établissements (semenciers, importateurs, conditionneurs et distributeurs) dans 25 départements. Au final, la présence de traces d'OGM a été découverte dans 4 échantillons sur 103, à hauteur de 0,1%. Les lots prélevés se répartissaient ainsi : 49 de semences de maïs, 18 de soja, 3 de colza de printemps et 33 de colza d'hiver. La majeure partie des semences analysées était d'origine française (82 prélèvements sur 103). Les autres lots provenaient de l'UE : Hongrie, Allemagne, Autriche, Slovaquie et de pays tiers (11 lots) : Chili, États-Unis, Canada et Turquie. Dans la plupart des cas, les entreprises avaient effectué les auto-contrôles avant commercialisation.

P.-S.

[Résultat sur le site du www.minefi.gouv.fr](http://www.minefi.gouv.fr)

Adresse originale de cette page : <https://www.infogm.org/FRANCE-Contrôle-officiel-sur-les>